



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 223-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.361

Déposée le : 31.10.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Le canton sur les rails des objectifs de la Stratégie Sol Suisse ?

La préservation et la restauration des sols sont au cœur des enjeux alimentaires, économiques, sanitaires, environnementaux et climatiques d'aujourd'hui. Le Conseil-exécutif prend-il la mesure de l'importance de nos précieux sols ? En effet, ils sont une ressource vulnérable et limitée.

Avec la sécheresse dont ont souffert les champs et les forêts, les précipitations violentes, les îlots de chaleur, les restrictions d'eau et les tensions liées à la sécurité alimentaire, l'été 2022 a été marqué par des événements critiques qui s'intensifieront encore à l'avenir.

Pouvoir compter sur des sols sains en suffisance est indispensable. Ceux-ci délivrent gratuitement des services élémentaires pour la population et les générations futures, en assurant notamment la production alimentaire, en atténuant les îlots de chaleur urbains, en retenant et en filtrant l'eau potable, en prévenant les inondations et en fixant le carbone atmosphérique. Préserver et restaurer les sols renforce directement plusieurs objectifs et cibles de l'Agenda 2030 de la Confédération.

Pourtant, les sols du canton demeurent sous pression, en particulier face à l'imperméabilisation. Les surfaces d'habitats et d'infrastructures ne cessent de grignoter du sol, participant au bétonnage et au mitage du territoire. Selon l'OFS, depuis 1985, 17,9 km² de sols sont imperméabilisés chaque année en Suisse, le plus souvent au détriment des surfaces agricoles. Le PNR 68 « Utilisation durable du sol en Suisse » a conclu que l'avancée des constructions représente la menace principale sur les sols suisses. Il recommande le développement *d'indices de qualité des sols* pour intégrer la qualité du sol dans les décisions d'aménagement du territoire.

Pour encourager une gestion durable des sols, le Conseil fédéral a publié en 2020 la Stratégie Sol Suisse. Elle sert de cadre de référence pour la Confédération et les cantons. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la stratégie vise l'objectif général de « zéro consommation nette de sol d'ici 2050 » et de « prise en compte des fonctions des sols dans l'aménagement du territoire ». Parmi les orientations stratégiques proposées, citons celle d'un monitoring de l'imperméabilisation des sols et celle d'instruments de planification promouvant la diversité des fonctions du sol.

Le plan directeur cantonal bernois vise notamment à « utiliser le sol avec mesure et concentrer l'urbanisation ». Il vise aussi à contenir le mitage du territoire, à préserver les terres cultivables, ainsi qu'à identifier et mobiliser les réserves et les potentiels du développement à l'intérieur des zones à bâtir. Pour cela, le plan directeur souhaite élaborer des instruments afin de promouvoir l'urbanisation interne, de mettre à disposition des informations sur le potentiel de densification du milieu bâti et de sensibiliser communes, population, investisseurs et maîtres d'ouvrage à cette problématique.

La stratégie cantonale environnementale DEEE 2021 s'investit prioritairement sur le plan du travail de cartographie des sols agricoles, de la mise à jour du plan sectoriel des surfaces d'assolement, ainsi que de la valorisation des sols décapés pour la restauration des sols agricoles assolables.

Compte tenu des multiples enjeux évoqués plus haut, du caractère contraignant de l'application de la Stratégie Sol Suisse et du devoir des cantons de renforcer l'exécution des bases légales, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles actions et quel agenda sont prévus pour atteindre l'objectif de « zéro consommation nette de sol d'ici 2050 » ? Compte-t-il par exemple mettre en place un monitoring de l'imperméabilisation des sols ?
2. De quelle manière le canton prend-il en compte la qualité des sols dans l'optique de densification de la zone à bâtir ? L'utilisation d'indices de qualité des sols est-elle soutenue ?
3. Le canton envisage-t-il, comme d'autres cantons, de rédiger un plan d'action sol avec notamment des objectifs et des mesures en matière de qualité des sols dans l'aménagement du territoire ?
4. Quels sont les freins et les lacunes que rencontre le canton pour atteindre ces objectifs à l'horizon 2050 ?

Destinataire
– Grand Conseil